



PROPOSITION DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE COTONOU-PORTO-NOVO EN REPUBLIQUE DU BENIN

Date d'approbation :
26/9/1995

Pays :
Bénin

Ville :
Cotonou et Porto-Novo

Type :
Prêt

Domaine :
Infrastructures
transport

Montant :
5 Mds

I. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU PROJET

Le projet a été identifié par la Banque lors de la table ronde des bailleurs de fonds, qui s'est tenue les 14 et 15 octobre 1993 à Cotonou, sur la stratégie sectorielle des transports au Bénin.

La requête de financement a été introduite auprès de la BOAD par lettre n°2009/PRE/DC/DCRE/SBIF du 30 octobre 1993 du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique.

La priorité du projet a été confirmée par le même Ministre par lettre n°1298/MPRE/DC/DCRE/SBIF du 20 juin 1995.

de Le présent rapport d'évaluation a été rédigé sur la base :

- de l'étude technico-économique ainsi que de l'étude d'exécution, respectivement réalisées en juillet 1993 et en mars 1995,
- et des conclusions de la mission d'évaluation conduite par la Banque au Bénin, du 26 juin au 07 juillet 1995.

II. OBJET ET OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement de la route existante, sur une longueur totale de 28 km environ, en une voie express entre Cotonou et Sémé (PK0-PK18) et en un tronçon à chaussée unique entre Sémé et Porto-Novo (PK18-PK28). Cette route s'insère dans l'axe trans-ouest africain Lagos-Nouakchott.

Le projet a pour objectif l'amélioration de la circulation urbaine, régionale et internationale de transit sur l'axe sus-visé.

III. JUSTIFICATION ET COMPOSANTS DU PROJET

La principale justification du projet réside principalement dans les contraintes de circulation qu'impose l'état actuel de la piste existante, d'une part, et dans le caractère régional de la route, d'autre part.

Les composantes du projet sont les suivantes :

- 1) Étude de faisabilité et d'exécution.
- 2) Travaux :
 - a) Installation de chantier,
 - b) Déplacement des réseaux,
 - c) Préparation de terrain,
 - d) Terrassements - purge,
 - e) Chaussées,
 - f) Revêtement,
 - g) Assainissement,
 - h) Travaux de protection,
 - i) Signalisation routière et plantation d'arbres,
 - j) Éclairage public
- 3) Poste de péage,
- 4) Contrôle et surveillance des travaux,
- 5) Audit technique et financier

IV. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total hors taxes du projet s'élève à 47 031,60 M F CFA, et à 56 494,29 M F CFA TTC, y compris 7% d'imprévus physiques et 3,5% de hausse de prix.

Le plan de financement est le suivant :

il est recommandé au Conseil d'Administration de consentir à la République du Bénin un prêt d'un montant de cinq milliards de francs CFA pour le financement partiel du Projet de Reconstruction de la Route Cotonou-Porto-Novo. Le concours de la Banque est affecté au financement partiel du lot B dont il couvre 26,48% du coût hors taxes des travaux. Par rapport au coût total hors taxe de l'ensemble du projet, ce concours de la Banque représente 10,63% du financement mis en place.

V. CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **Montant** : 5 milliard de FCFA
- **Emprunteur**: République du Bénin
- **Taux de référencement**: 6 % l'an
- **Bonification**: 0,7%
- **Taux emprunteur** : 5,3 %
- **Durée** : 15 ans dont 5ans de différé
- **Date limite de mobilisation** : 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur
- **Date limite d'entrée en vigueur** : 90 jours après notification de la décision du Conseil d'Administration sauf accord contraire de la Banque

1